

Séance du 19 mars 2019

DELIBERATION N° 2019-03-02

**ELABORATION DU PLU DE LA COMMUNE DE
MENTHONNEX-EN-BORNES :
AVIS AU TITRE DE L'ARTICLE L. 123-9 CU**



Le dix-neuf mars deux mille dix-neuf, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le onze mars deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil à la Mairie de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Marie-Agnès BOURMAULT, Karine LEROY, Christina MALAPLATE - MM. Antoine de MENTHON, Joël DUPERTHUY, Jean-François GIMBERT, Marc ROLLIN, André SAINT MARCEL et Jean-Claude MARTIN

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mmes Stéphanie CHAPUS, Evelyne DURET, Ségolène GUICHARD, Laure TOWNLEY-BAZAILLE et Marie-Luce PERDRIX – MM. Bernard ALLIGIER, Henri CHAUMONTET, Didier VELASQUEZ, Alain BAUQUIS, Marcel GIANNOTY et François LAVIGNE-DELVILLE

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : M. Michel MOREL suppléant de M. ALLIGIER titulaire absent

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : MM. Henri CARELLI et Marcel MUGNIER-POLLET

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mme Fabienne DREME – MM. François DAVIET et Bernard SEIGLE

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : Mme Marie-Joëlle BONNARD suppléante de Mme DREME titulaire absente

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Michèle LUTZ – MM. Nicolas BLANCHARD, Paul CARRIER et Jacky GUENAN

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : M. Richard LESOT

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : MM. Jean-Michel COMBET, Bernard DESBIOLLES

Délégués titulaires absents : MM. Dominique BATONNET, Gilles PECCI et Jacques TISSOT

Procurations : M. Gilles PECCI donne pouvoir à M. Michel COMBET

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : M. Georges-Noël NICOLAS suppléant de M. BATONNET titulaire absent

Étaient également présent(e)s à la séance, avec voix non délibérative :

- M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de la commune de Villy-le-Bouveret ;
- M. Guy DEMOLIS, Maire de la commune de Menthonnex-en-Bornes ;
- M. Sébastien PACCARD, Adjoint à l'urbanisme, commune de Menthonnex-en-Bornes ;
- M. Christophe GUITTON, Maire de la commune de Nonglard ;
- M. Eric PIERRE, Adjoint à l'urbanisme, commune de Nonglard ;
- Mme Marjorie LE DIOURON, bureau d'études Territoires Demain ;
- M. Damien CHABANNES, bureau d'études Espaces et Mutations

M. Paul CARRIER, vice-président du SCoT du bassin annécien délégué à la Commission Documents d'Urbanisme, rappelle que le Syndicat mixte du SCoT du bassin annécien est invité à se prononcer pour avis sur les procédures de révision, élaboration et modification de documents d'urbanisme et de politiques sectorielles.

M. Guy DEMOLIS, Maire de la commune de Menthonnex-en-Bornes et Mme Marjorie LE DIOURON, du bureau d'études « Territoires Demain », présentent le contexte communal, les principales orientations de ce projet d'élaboration du PLU.

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

REND par 21 voix **POUR** un avis favorable sur le projet d'élaboration du PLU de la commune de Menthonnex-en-Bornes et formule les remarques et observations suivantes :

Il convient de souligner l'effort réalisé pour inscrire le PLU en compatibilité avec les principales prescriptions du SCoT du bassin annécien. De manière plus détaillée, les observations suivantes peuvent être formulées.

Tout d'abord, le projet respecte les prescriptions du SCoT en termes de maîtrise de la consommation foncière. En tenant compte des 0,13 ha délivrés depuis l'opposabilité du SCoT, le 13 mai 2014, et du projet prévoyant une extension d'environ 1,96 ha, une consommation foncière d'environ 2,2 ha pourrait être réalisée à horizon 2028. Cette enveloppe, en extension de l'urbanisation, est compatible avec le SCoT allouant environ 6,1 ha à la commune à horizon 2034.

Ensuite, dans l'hypothèse où l'ensemble des logements envisagés en comblement des dents creuses, en réhabilitation du bâti ou au sein des bâtiments pouvant changer de destination se réalisait, le projet consommerait l'intégralité du potentiel alloué par le SCoT à l'échéance du PLU, 2028. Au vu de ce qui précède, il est donc rappelé que les potentialités ultérieures de développement, à horizon 2034, seront très limitées.

Enfin, la triple trame paysagère, écologique et agricole est bien déclinée dans le PLU.

Ainsi fait et délibéré à Seynod, le 19 mars 2019.

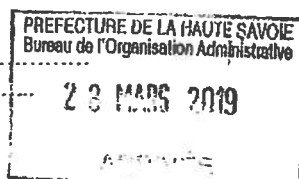
Le Président,

Antoine de MENTHON



Devenue exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture le.....
et de la publication du
Le Président,

Antoine de MENTHON



SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DU BASSIN ANNECIEN
18 Chemin des Cloches - Annecy-le-Vieux - 74940 ANNECY - Tél : 04.50.27.80.77 Fax : 04.50.23.54.96 -
Mail : accueil@scot-bassin-annecien.fr